

Les subsides

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député a indiqué hier que les avantages découlant du projet n'avaient aucun rapport avec la question. Je voudrais simplement lui dire que, en dépit de la question morale d'intégrité, il en découlera, en réalité, peut-être 2,000 emplois au Cap-Breton.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Nous avons déjà entendu ça.

M. Dingwall: Le député a fait état à maintes reprises du rôle du vice-premier ministre dans ce contrat. Je voudrais préciser que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a joué un grand rôle et a pris une part importante dans la réalisation de ce projet.

Le député a parlé d'une conférence de presse qui s'était tenue à Port Hawkesbury. Je voudrais lui dire ce qui s'est passé à l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse une semaine après cette conférence de presse. Voici ce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse avait à dire:

... monsieur le Président, malheureusement le contrat n'a pas encore été signé et, par conséquent, la participation fédérale au projet n'est pas encore acquise. Mais, je répète ce que j'ai dit il y a quelques semaines, si le gouvernement fédéral ne participe pas au partage des frais de ce projet, notre gouvernement a suffisamment confiance dans la province et la production de charbon pour aller jusqu'au bout et prendre tout en charge.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse y participait donc activement, mais, si l'on mène encore plus loin les raisonnements du chef de l'opposition, le député du Yukon, on pourrait croire que l'argent fourni en vertu de l'accord Canada-Nouvelle-Écosse à ce consortium était de l'argent sale.

M. Clark: La question!

Des voix: C'est un discours.

M. Dingwall: On a donné de l'argent à un ami, à un associé et à un partisan du premier ministre de la province de la Nouvelle-Écosse, M. Medjuck...

Des voix: La question!

M. Smith: Il a le droit de faire des observations. Lisez le Règlement.

M. Dingwall: ... en 1980; on a donné \$300,000 à sa société. Est-ce malhonnête? Cet argent aurait-il du être consacré à ce projet? Y a-t-il quelque chose de mal à cela? Les accusations de l'opposition sont complètement injustifiées. Le député le sait, il n'a pas prouvé que c'était du favoritisme.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur le Président, je serai beaucoup plus bref pour répondre que l'auteur de cette question qui n'en est pas une...

M. Ouellet: Pourquoi ne répondez-vous pas à la mienne en même temps?

M. Clark: Allez trouver un juge, André.

M. Ouellet: Vous n'avez jamais été avocat, mon ami. Vous n'y connaissez rien. Vous feriez mieux de vous taire, vous vous êtes fait recalé en droit.

M. Nielsen: Je citerai un passage d'un article du *Sun* de Hawkesbury reprenant les propos du vice-premier ministre, que ce dernier n'a pas niés du tout. Il a en fait confirmé ces déclarations hier, en répondant à mes questions. Voici ce qu'il a dit:

Les choses finissent toujours par s'arranger. M. Gillespie est maintenant un des bénéficiaires de sa prévoyance.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il d'autres questions? Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a la parole.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, on ne m'accusera pas d'affirmer que le chef de l'opposition (M. Nielsen) déteste les francophones ou le Québec, comme mon collègue le ministre chargé des Postes.

Une voix: Et le dragage?

Mme Bégin: Écoutez.

M. Munro (Hamilton-Est): Je me permets toutefois de signaler ceci à mes collègues: que les tactiques que le chef de l'opposition utilise à la Chambre depuis des années, et je suis député depuis un certain temps, sont révoltantes aux yeux des députés conscients de leurs responsabilités politiques.

Aujourd'hui, nous devons essayer de faire la distinction entre les commérages, qui vont bon train et dont on entend beaucoup parler, et les preuves véritables. On n'a pas beaucoup entendu de vraies preuves, à mon avis.

M. Waddell: Nous avons vu les preuves. Regardez les documents.

M. Munro (Hamilton-Est): Si le chef de l'opposition veut consulter la prétendue énumération des faits et si l'on veut lire ses observations dans les «bleus», on ne trouvera pas la moindre preuve véritable qui vienne étayer ne fût-ce qu'un de ces faits. Un fait n'est pas nécessairement vrai parce que quelqu'un prétend que c'est un fait, surtout lorsqu'il s'agit du chef de l'opposition, compte tenu de ses antécédents.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Ce que je trouve très bizarre, c'est que l'ancien chef de l'opposition était constamment en rapport, s'il existe un minimum de communication au sein du parti conservateur du Canada, avec le premier ministre Buchanan. M. Buchanan en a parlé lors d'une réunion publique dès avril 1981. Le chef actuel de l'opposition prétend mordicus que c'est son rôle de dénicher les infractions et de les dénoncer publiquement. Mais, par la même occasion, ne fait-il pas le procès de l'ancien chef de son parti qui était au courant de l'affaire dès avril 1981, et qui n'en a pas parlé, Dieu sait pourquoi? Il ne peut demander à son ancien chef de démissionner puisque c'est déjà fait mais il aurait certes raison de lui retirer officiellement son appui.